

Au fil de l'eau

Editorial

Avec les crises financières, nous sentons la crainte envahir les cœurs, l'indifférence dresser des murs entre ceux qui ont encore les moyens et ceux qui n'en ont plus. La Municipalité, à la veille de la période critique de l'hiver, renouvelle son soutien à toutes les associations et leurs bénévoles qui luttent contre la précarité, espérant que l'Europe n'interrompra pas son programme d'aides.

Or, la précarité sera de plus en plus prégnante, provoquée par la raréfaction de l'énergie, indispensable pour se déplacer au travail, et aussi pour le confort, chez soi. Voilà le chantier colossal de la décennie à venir. Aujourd'hui, faire de l'isolation c'est améliorer son confort de vie (ou celui de ses locataires), c'est lutter contre la crise économique en maintenant des activités artisanales. N'attendons pas !

Pour mieux supporter l'hiver, les photos de l'été vous rappelleront des souvenirs pleins de chaleur et de convivialité.

Noël s'annonce, alors Bonnes Fêtes à tous !..

le Maire, C. Busserolle

N° 28 – Novembre 2011

L'hiver au chaud

La première cause de la consommation d'énergie est habituellement l'habitation. Face à la raréfaction des sources d'énergies qui provoque une augmentation importante des coûts, la réglementation thermique (RT) se fait de plus en plus contraignante. A partir d'un diagnostic thermique de l'habitat, les travaux d'isolation peuvent être réalisés avec la meilleure efficacité et en relation avec la source de chauffage adéquate. Nous vous les avons présentés dans le Fil de l'eau de novembre 2009. « Le chauffage : la chasse aux gaspils continue »

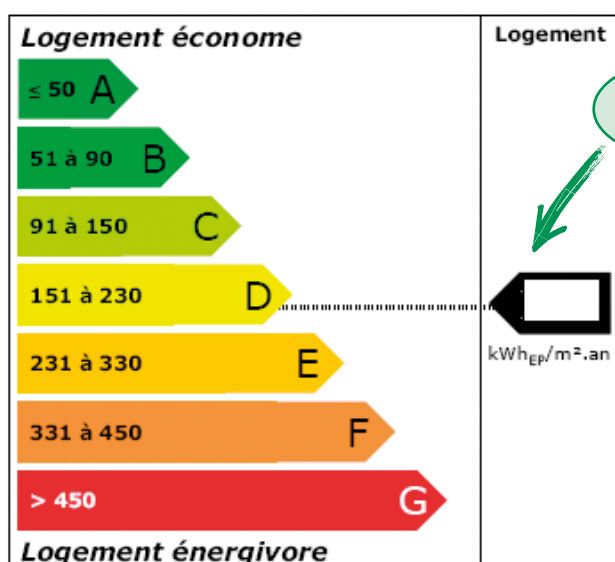
LE DIAGNOSTIC D'ABORD

Ainsi, l'amélioration de la performance énergétique est une priorité caractérisée par une « Directive » du parlement européen, entraînant la nécessité d'un **diagnostic de la performance énergétique (DPE)**.

Le diagnostic est un document qui comprend **la quantité d'énergie effectivement consommée** ainsi qu'une classification en fonction de valeurs de référence afin que les consommateurs puissent évaluer la performance énergétique de leur bâtiment et la comparer à d'autres.

Entre autre il devra être accompagné de **recommandations** destinées à améliorer la performance énergétique, permettant ainsi, en cas de travaux ou de remplacement d'équipements, d'optimiser les interventions pour maîtriser la consommation énergétique et contribuer ainsi à réduire les charges pour les occupants et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La commune a réalisé en 2010 ce diagnostic sur l'ensemble des bâtiments. Les travaux préconisés doivent apporter une économie de 30% de consommation, en portant notamment sur l'isolation thermique et le comportement des utilisateurs.



Synthèse du diagnostic énergétique

LES BIENFAITS DE L'ISOLATION THERMIQUE

L'isolation est un facteur clé du projet que ce soit un projet neuf ou une rénovation de votre habitation. L'isolation thermique permet de réduire les consommations d'énergie de chauffage donc des économies financières et d'accroître le confort.

Améliorer le confort thermique

Les parois froides, comme les murs en pierre ou le simple vitrage émettent un rayonnement froid obligeant à s'en éloigner ou à élever la température de l'air. Cela provoque une sensation d'inconfort, elle apparaît au-delà d'une différence de plus de 2°C entre la température ambiante et celle des parois.

Ainsi, une bonne isolation supprimera cet « effet paroi froide » en hiver.

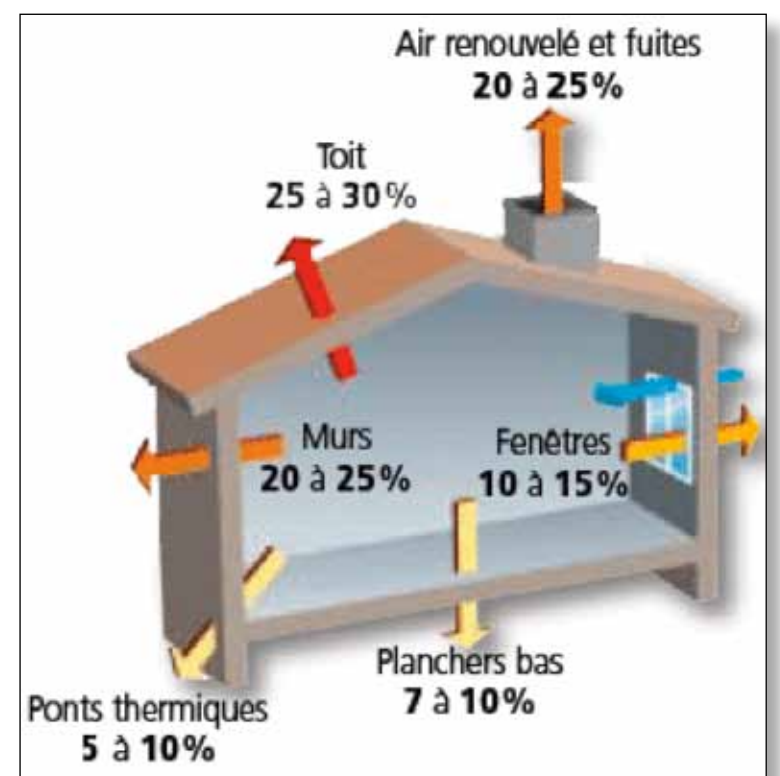
Diminuer les consommations énergétiques

L'isolation permet de réduire les déperditions à travers les parois. Les besoins en chauffage sont diminués et votre facture sera allégée. En été, l'isolation fait barrière à la chaleur et au rayonnement solaire extérieur.

Une bonne isolation thermique permet de diminuer la consommation énergétique du logement. Des aides financières existent pour faciliter les travaux d'isolation : crédit d'impôt, prêt à taux zéro, ...

La réglementation thermique des bâtiments existants (RT dans l'existant).

Depuis Novembre 2007, la Réglementation thermique encadre les travaux que les particuliers entreprennent dans leur logement. Elle n'oblige pas à les réaliser mais fixe des performances à respecter en particulier pour diminuer les besoins en énergie d'un logement en l'isolant.

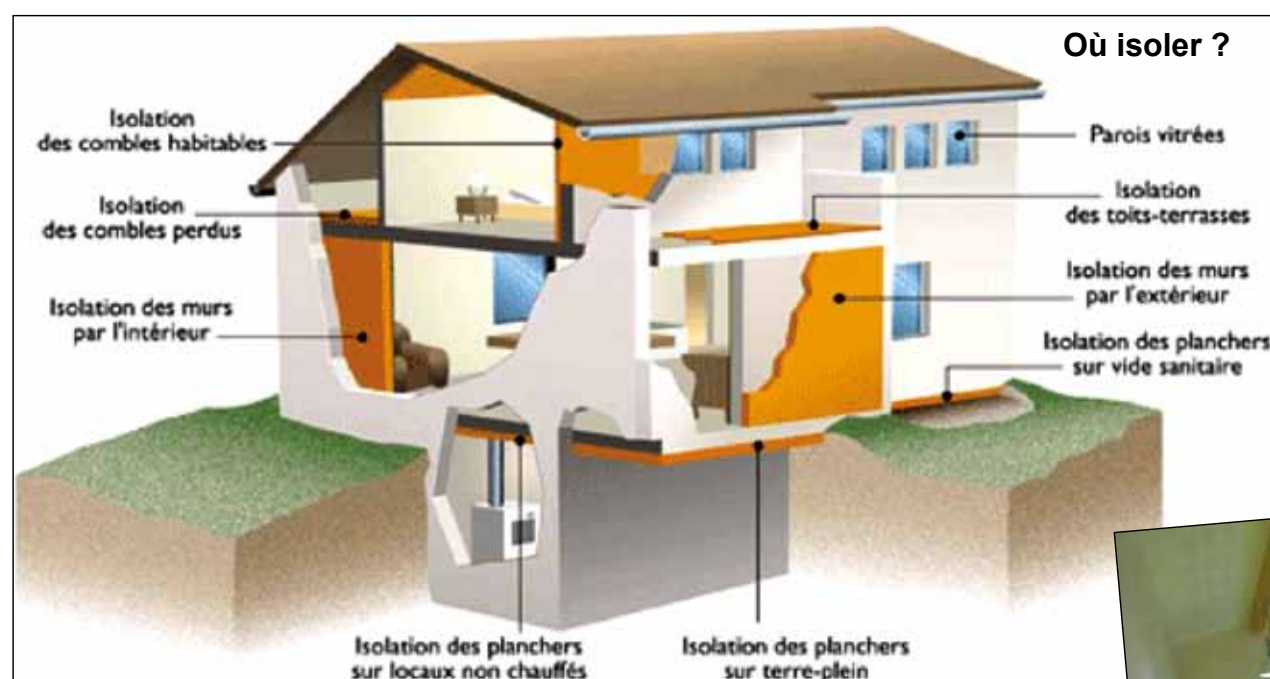


Energie et performances (suite)

LES BONNES QUESTIONS A POSER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX D'ISOLATION

L'isolation est envisageable sur tous les éléments de construction de la maison. Elle doit toujours être associée à une ventilation bien réalisée et ne doit jamais être exécutée sur une paroi présentant des signes d'humidité.

L'isolation doit être bien conçue et réalisée de façon à minimiser les effets des ponts thermiques (rupture de l'isolation).



Exemple de bâtiment neuf

La salle de quartier de Boisragon a été conçue en respectant la réglementation (RT) en vigueur :

- 320 mm de laine de verre pulsée en comble
- 100 mm de laine de verre en cloison de doublage
- Hourdis polystyrène en plancher sur vide sanitaire
- Menuiserie aluminium à rupture de pont thermique
- Double vitrage faible émissivité
- Production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires

ESPACE RÉSERVÉ À L'EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Un nouvel élan pour La Crèche

COMPLEXE SPORTIF – Enquêtes publiques et référendum

Notre Maire a clos et signé le 28 octobre dernier les registres mettant ainsi un terme aux deux enquêtes publiques qui se sont déroulées sur la Commune du 26 septembre au 28 octobre 2011. Rappelons que cette phase de consultation du public était un préalable obligatoire car imposée par les textes dès lors qu'une acquisition de terrains par voie d'expropriation est envisagée. Beaucoup d'observations ont été consignées dans les registres d'enquête (plus de 4 ont été nécessaires) et de nombreux courriers ont été adressés au Commissaire-Enquêteur. Il semblerait qu'une majorité de ces observations soit en défaveur du projet. Il appartient maintenant à Monsieur LE HAZIF, Commissaire-Enquêteur, de rédiger et de rendre son rapport et ses conclusions à Madame la Préfète des Deux-Sèvres.

Indépendamment de cette procédure, nous avons été informés en notre qualité de Conseiller Municipal, par le Conseil d'Administration de l'Association « Le sport à La Crèche sans complexe », des résultats de la collecte de signatures auprès des Créchois pour demander au Conseil Municipal l'organisation d'un référendum sur le projet de complexe sportif.

Cette demande de référendum, soutenue et relayée auprès du Maire par les deux listes de la minorité municipale, la nôtre et celle de notre collègue Jacques BRENET, devrait être soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 novembre prochain.

« LE MAIRE, L'INTERET GENERAL ET LE CITOYEN » : c'est l'intitulé du 94^{ème} congrès des Maires et des Présidents des Communautés de France qui se déroulera du 22 au 24 novembre 2011. Ce choix de thème serait la réponse, selon l'extrait du programme arrêté par l'Association des Maires de France en octobre 2011, « **au dernier baromètre de confiance politique (réalisé par le CEVIPOF et TNS-SOFRES) en janvier 2011, qui a mis en évidence une aggravation de la perte de confiance des citoyens français envers leurs élus, et pour la première fois y compris envers leur Maire. Même si celui-ci reste heureusement en tête des élus préférés des Français, cette perte de confiance pose question. A l'occasion du prochain Congrès de l'Association des Maires**

de France, il apparaît nécessaire de rappeler le rôle particulier du Maire : par sa proximité, il est l'élu le plus au fait des préoccupations de ses concitoyens, par sa fonction, il représente l'intérêt général et œuvre en son nom. »

Forts de ce constat, notre responsabilité d'Elus, aujourd'hui, c'est de donner une suite favorable à la demande exprimée par les 53 % d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune soit par **VOS 2 239 VOIX et d'encourager, d'inciter vivement le Maire et sa majorité à organiser, dans les plus brefs délais, ce référendum tant attendu.** C'est de cette manière que nos concitoyens retrouveront la confiance envers leurs Elus !

« NOTRE COMMUNE SERAIT-ELLE INFECTÉE PAR UN EMPRUNT TOXIQUE »

Il semblerait que la réponse soit OUI si l'on en croit Libération qui a publié le 20 septembre 2011 sur son site internet la carte de France des collectivités locales ayant contracté des produits financiers fournis par la banque DEXIA. La Commune de La Crèche serait concernée par deux emprunts toxiques souscrits lors du mandat précédent (2007) pour un montant total de 672 000 €. Le surcoût attendu que devra prendre à sa charge la Commune, donc le contribuable, devrait s'élever à 79 000 €.

Aucune information du Maire ou de l'Adjoint aux Finances ne nous a été communiquée à ce jour à ce sujet, que ce soit en commission des finances ou en séance du Conseil Municipal. Nous évoquerons donc ce point en questions diverses lors du Conseil Municipal du 9 novembre prochain. A moins que le Maire, qui aura pris connaissance de cet article le 2 novembre, ne se décide à inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal que nous recevrons cinq jours avant la séance.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront apportées à ces deux dossiers.

Une question ? Une info ? <http://lacreche2008.free.fr>

Michel GIRARD, Patricia VARENNE, Christine MATHIS, Gwenaëlle SIMON, Annie JOSEPH.

N'oublions personne, ni aucun village, aucun quartier

1. Par une belle journée de 1987, à Paris, sur le quai de Seine qui fait face au musée d'Orsay, un petit homme à bonnet rouge commence des travaux de maçonnerie. Il pose la première pierre d'un nouveau pont qu'il dit vouloir construire sur la Seine.

Un policier s'approche, le reconnaît, et lui dit: "Mais que faites-vous mon commandant, vous n'avez pas le droit..." Le commandant Cousteau – c'est bien de lui dont il s'agit – lui répond que pour construire son pont, il n'a pas besoin d'une autorisation. Et il explique qu'un autre pont, le pont de l'île de Ré, auquel il est très opposé, est en train d'être construit, à marche forcée, par l'entreprise Bouygues, sans permis de construire valide. De plus, lorsque les travaux ont débuté, un recours a été déposé. Cependant, en raison de la vitesse des travaux et de la lenteur de la justice, le pont était achevé lorsque le juge a statué, tendant à l'arrêt des travaux.

(Et cela, après une première enquête annulée par le tribunal, une seconde signée par le préfet, avec "autorisation", (obligation ?) du Ministre.)

Sources: INA.fr Sud-Ouest Wikipédia Le phare de Ré

2. Deuxième affaire: Le réacteur nucléaire EPR de Flamanville. Les réunions publiques sombrèrent dans l'indifférence après avoir été boycottées par les associations écologistes qui estimaient les jeux déjà faits. Effectivement, on découvrait peu après que le préfet de la Manche avait autorisé le démarrage des travaux de terrassement et de bétonnage avant même l'avis des commissaires enquêteurs...

Sources: Le Monde 26.10.2006 Telerama 23.3.2011p46*

Rien de tout cela à La Crèche, bien sûr!...même si l'on se souvient que les travaux de notre caserne des pompiers étaient quasi terminés alors que l'affaire n'était pas encore définitivement jugée.

* *

C'était deux petites (!) histoires pour réfléchir à certaines décisions des instances de notre pays.

Energie et performances (suite)

LES TECHNIQUES D'ISOLATION

Lors de la rénovation, il faudra être vigilant sur la coordination des différents corps de métier pour respecter une continuité thermique.

L'isolation des murs

Elle peut se faire par l'intérieur ou par l'extérieur :

Par l'intérieur : cette technique permet d'éviter de toucher à l'aspect extérieur de la maison, le coût est relativement peu élevé. Par contre, ce type de pose entraîne une réduction de la surface de pièces, des gênes pour l'ouverture des fenêtres...

La salle de cinéma H.G. Clouzot

a été isolée en doublage intérieur :

- Plaques de plâtre et laine de verre.
- Rouleaux de laine de verre en comble



L'Ecole de Musique

a été isolée en doublage intérieur

- Laine de chanvre
- Pour réaliser de substantielles économies de chauffage, il a été installé un chauffage programmé.

Par l'extérieur : cette solution est nettement plus efficace et offre un large choix de produits. Elle permet de faire deux opérations en même temps : l'isolation et le ravalement. Cette technique de pose présente de nombreux avantages : traitement des ponts thermiques, protection des murs contre les variations climatiques, surface habitable non modifiée...

L'isolation de la toiture

Les combles perdus : ce sont des locaux situés sous des toitures inclinées n'ayant pas besoin d'être chauffés, et ils doivent être séparés du logement chauffé par une barrière isolante. Plusieurs solutions techniques existent :

- Isolation sur le plancher : pose d'une ou deux couches selon les produits (produits en rouleaux, soufflés ou en panneaux)
- Isolation entre les solives : on va retrouver les mêmes matériaux mais disposés entre les solives en plusieurs couches.

La salle de cinéma

- Rouleaux de laine de verre en comble

Les combles habitables : les combles sont la partie d'une construction située sous une toiture inclinée et dont l'utilisation nécessite le chauffage puisqu'on y habite. Deux techniques existent : l'isolation sous rampants avec parement de finition ou l'isolation sur toiture réalisée au moyen de panneaux de toiture porteurs.

Gains au cinéma : Confort des parois et des sièges

Gain en énergie : 30,8 % - Gain financier ≈ 2 000 €/an

Ne jamais isoler une toiture-terrasse par l'intérieur !

On peut être tenté d'isoler une toiture-terrasse par l'intérieur en mettant un isolant contre le plafond du dernier étage de la construction. Une telle disposition est interdite par les règles de l'art, elle est donc à proscrire absolument.

L'isolation des planchers

Dans une maison non isolée, les planchers peuvent être responsables de 10% des pertes thermiques. En rénovation, leur isolation n'est pas toujours possible car elle nécessite de surélever le niveau du sol existant.

Les planchers sur terre-plein : dans l'ancien, le seul moyen est de rapporter un isolant sous dalle flottante ou de réaliser une chape isolante. Les isolants utilisables pour cette isolation doivent impérativement être qualifiés pour cette application.

Les planchers sur vide-sanitaire ou locaux non chauffés : il s'agit d'un espace inutilisé de faible hauteur. Il a pour fonction d'assainir le bâtiment et de prévenir les risques de désordres dus à l'eau provenant du sol. Il est généralement ventilé pour des raisons de sécurité, de durabilité des planchers et pour éviter les problèmes liés à l'humidité. Cette ventilation peut constituer une source importante de déperditions, et d'inconfort, voire de condensations sur le sol.

Pour en savoir plus sur les techniques de pose, les matériaux, etc. contactez votre conseiller Info Energie au 05.49.08.99.11

LES AIDES FINANCIÈRES

Aides de l'Etat

La TVA à 5.5%

TVA réduite : 5,5% au lieu de 19,6% pour des travaux réalisés sur des locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans (résidence principale ou secondaire, maison individuelle ou appartement)

Attention !

La TVA à 5.5% ne porte pas sur les travaux qui, sur une période de 2 ans, remettent à l'état neuf à plus des 2/3 chacun des éléments du second œuvre (planchers non porteurs, installations sanitaires et de plomberie, fenêtres et portes extérieurs, installations électriques, cloisons intérieurs, systèmes de chauffage) ou plus de la moitié du gros œuvre.

Nota : en discussion pour la loi de finance 2012

Crédit d'impôt

Le crédit d'impôt permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour les travaux d'isolation. Chaque contribuable peut bénéficier du crédit d'impôt qu'il soit imposable ou pas. Si le montant dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent est remboursé au ménage. Le bénéfice du crédit d'impôt peut être cumulé avec d'autres aides (ANAH, collectivités, territoriales...)

1. Quels travaux ? :

- l'isolation soit par l'extérieur ou par l'intérieur des parois opaques (fourniture et pose incluse)
- l'isolation des parois vitrées et la pose de volets roulants (fourniture uniquement)

2. Comment l'obtenir ?

Votre logement doit être achevé depuis plus de 2 ans, il s'agit de la résidence principale.

Vous êtes locataire, propriétaire occupant ou bailleur (loué nu comme résidence principale pendant 5 ans) ou occupant à titre gratuit.

3. Le montant des dépenses éligibles

Il est plafonné à 8000 € pour une personne seule et à 16000 € pour un couple soumis à imposition commune avec une majoration de 400 € par enfant à charge.

Pour les bailleurs, il est plafonné à 8 000 € par logement dans la limite de 3 logements par an.

Attention : les dépenses sont plafonnées à 150 €/m² de paroi opaque isolée par l'extérieur et 100 €/m² de paroi opaque isolée par l'intérieur.

L'éco prêt à Taux 0 (PTZ)

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou une société civile, vous pouvez bénéficier de l'Eco prêt.

Il permet de financer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment. Son attribution dépend de **2 types de conditions :**

- **Le logement :** c'est une maison individuelle ou un appartement, il s'agit d'une résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990.

- **Les travaux : 2 options**

- 1 - un bouquet de travaux : il faut choisir au minimum deux catégories de travaux (ex : isolation de la toiture et chaudière à bois)
- 2 - amélioration de la performance énergétique globale : Si le logement consomme plus de 180 kWh/m²/an, la consommation doit passer à 150 kWh/m²/an maximum. Si la consommation est inférieure à 180 kWh/m²/an, le logement ne devra pas consommer plus de 80 kWh/m²/an après travaux.

Les matériaux et équipements doivent répondre à des **exigences minimales et être fournis et posés par des professionnels** dans les deux ans qui suivent l'obtention du prêt.

Le prêt est plafonné à :

- 20 000 € si le bouquet est composé de deux travaux
- 30 000 € pour un bouquet de trois travaux minimum ou pour l'amélioration de la performance énergétique globale.
- Le micro-crédit régional « énergie verte » à 0%

Aides Régionales

Le micro-crédit régional « énergie verte » à 0% est un prêt d'une durée de 6 à 60 mois dont les intérêts sont pris en charge par la Région Poitou-Charentes. Il peut être obtenu auprès de deux organismes bancaires : le Crédit Agricole ou le Crédit Mutuel.

Ce prêt est **cumulable** avec le crédit d'impôt.

Vous êtes propriétaire occupant, propriétaire bailleur, petit bailleur social privé, en maison individuelle, appartement ou immeuble, et il s'agit d'une résidence principale achevée depuis au moins 2 ans, et située sur le territoire de la région Poitou-Charentes, vous pouvez bénéficier de ce micro-crédit. Les conditions de ressources sont à respecter et sont les suivantes :

Quel montant ?

Pour vous donner un coup de pouce décisif, la Région prend en charge les intérêts de votre emprunt pour des prêts d'un montant maximum de :

5 000 € pour des travaux d'isolation.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller info énergie au 05.49.08.99.11

ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

L'ANAH peut accorder une subvention si vous répondez à certaines conditions (propriétaires occupants ou bailleurs, logement de plus de quinze ans, conditions de ressources). Le montant de la subvention varie en fonction des travaux à réaliser, des conditions de ressources et de la région d'habitation.

Pour en savoir plus sur les aides de l'ANAH, rendez-vous sur www.anah.fr ou par téléphone au 0 820 15 15 15.

Faites réaliser le diagnostic énergétique de votre maison.

Renseignez-vous auprès du :

Centre Régional des Énergies Renouvelables Poitou-Charentes

Adresse Postale :
Route de Benet
79160 VILLIERS EN PLAINE
Tél. : 05.49.08.24.24
Fax : 05.49.08.24.25
Site web : www.crer.info



Contactez l'Espace INFO ÉNERGIE
Conseillers énergie :
Sabrina MATHEZ et Mathieu MANSOURI
Tél. : 05.49.08.99.11
Courriel : pie.crer@wanadoo.fr

Arc en Sèvre : La Communauté de Communes à la Crèche

Découvrez quelques-unes des facettes des activités de la Communauté de Communes

Développement économique

Construction en cours sur la zone Baussais du pôle économique Atlansèvre

Centre Régionale des Energies Renouvelables

Association technique, le **Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER)** facilite le recours **aux énergies renouvelables** par des actions de promotion et d'assistance technique. Il mène ses missions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables : la Biomasse (bois énergie, méthanisation, ...), le Solaire (thermique et photovoltaïque), l'Éolien et la Micro hydraulique.

Le CRER a entamé sur la zone de Baussais la **construction d'un bâtiment à énergie positive**, son futur lieu d'accueil. Il s'agit d'un « bâtiment très basse énergie », un **bâtiment autosuffisant produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme**, qui devra cependant fournir un niveau de confort identique à ceux des bâtiments neufs construits conformément à la réglementation énergétique aujourd'hui en vigueur. L'objectif du CRER, dans la construction de ce bâtiment, est **d'aller au-delà de la réglementation thermique actuelle** et de ces évolutions programmées, en démontrant la faisabilité technique des bâtiments à énergie positive.

Le bâtiment du CRER accueillera des activités de natures différentes puisqu'il sera à la fois :

- Un **lieu de formations professionnelles** spécifiques aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie,
- Un **lieu d'information** proposant des expositions, des visites du bâtiment, des réunions d'information à thèmes (énergie solaire, énergie bois, les économies d'énergie à la maison...),
- Un **lieu de ressources** sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie (mise à disposition d'une bibliothèque accessible à tous : les professionnels du bâtiment, les particuliers, les enseignants, les bureaux d'études...).

Le bâtiment accueillera également le bureau du service développement économique de la zone d'activités du pôle économique Atlansèvre.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la communauté de communes au 05.49.25.83.15



Plan masse du bâtiment CRER



Début de construction du bâtiment

Travaux : Aménagement de l'allée de la Communauté

« Z.A La Crèche »

Novembre 2011 :

Sous la direction du cabinet Groupe Etude Michel NICOLET, les travaux V.R.D. et Espaces Verts de l'allée de la communauté commencés mi-août 2011 arrivent à leur terme.

Les travaux d'enrobés de voiries et d'enrobés de couleur au niveau des trottoirs ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST en concertation avec les entreprises usagées de la ZA La Crèche dans le but de minimiser la gêne pouvant être occasionnée.

Des fourreaux ont été positionnés en attente afin d'installer un futur éclairage public ainsi que de la fibre optique permettant dans l'avenir à la ZA d'être équipée en Très Haut Débit (T.H.D.)

L'emplacement d'un passage piéton a été anticipé (emplacement qui ne sera pas marqué au sol pour le moment- en attente d'acquisition du terrain par la mairie pour réalisation d'une allée mixte) dans le but de relier la ZA des grands Champs au centre de La Crèche.

Financement des travaux : 90 000 € HT- Communauté de Communes Arc en Sèvre



Allée de la Communauté

Aménagement de l'accès et de la desserte interne

« Z.A. des Groies Perrons »

But :

- Aménager l'accès ainsi qu'une partie de la desserte interne de la Z.A. des Groies Perron en raison du facteur élevé d'accident potentiel au niveau du carrefour des Groies Perron
- Identifier clairement l'entrée de la Z.A. des Groies Perron
- Ralentir les véhicules sur la RD5

Echéances :

- Janvier 2012 : lancement d'une consultation pour le marché de travaux VRD espaces verts
- Avril 2012 : sous la direction du cabinet MVE, démarrage des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire situé entre la RD5 et la route de Chavagné
- Septembre 2012 : Fin des travaux



Vers la Crèche

Voie fermée

Vers Chavagné

Centre de Loisirs et l'accueil intercommunal

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes pendant 24 jours, du 4 juillet au 5 août 2011. Plus de 30 animateurs encadrés par Séverine GRIMAULT et Gwendolina CHAUVEAU, directrices titulaires du service jeunesse intercommunal, ont organisé et dirigé toutes les actions estivales.



– Sur le site du nouvel accueil de loisirs intercommunal de Champcornu, une moyenne de 130 enfants de 3 à 13 ans ont

profité chaque jour des nombreuses activités, sorties sportives, ludiques et mini-camps qui leur étaient proposés.

– Les 5 mini-camps à destination de La Couarde (orientation, mini-raïd, accrobranche, sorties nocturnes), Le Lambon (VTT, tir à l'arc, escalade, Kayak), La Mothe st Héray (construction de cabanes, tir à l'arc, jeux en forêt), Chizé (visite du zoo, nourrissage des animaux, sortie crépusculaire) et Mouilleron en Parede (boomerang, VTT, paint ball, orientation) ont tous connu un très fort engouement puisque les 24 places proposées à chaque camp ont toutes trouvé preneur auprès des jeunes de 7 à 13 ans.

– Les plus petits n'ont pas été oubliés puisque 2 mini-camps en dur ont rassemblé des

groupes de 20 enfants à la maison Pelleboise de La Couarde (accrobranche, tyrolienne, grands jeux) ainsi qu'à St Maixent L'Ecole pour un séjour équitation.

Bien sûr la fête des centres de loisirs, suivie par plus de 200 parents, a été une vraie réussite et a permis aux équipes d'animation et aux enfants de présenter chants, danses et sketches pendant près d'une heure.

S. Métayer





Lectures buissonnières

Pour la 4^{ème} fois, la bibliothèque de La Crèche participe au prix des Lectures buissonnières. Cet événement rassemble les bibliothèques du Pays du Haut-Val-de-Sèvre, et propose aux lecteurs de découvrir quatre sélections de livres (contenant sept titres chacune) :

- Romans adultes
- Bandes dessinées
- Romans ados-adultes
- Romans policiers

Les bibliothécaires présenteront les vingt-huit livres concernés le samedi 19 novembre à 11h30, à la bibliothèque de Souvigné (covoiturage possible au départ de la bibliothèque de La Crèche, renseignements au 05 49 05 36 09).

Tout le détail des sélections sur le blog des bibliothèques : <http://leblogdesbibs.over-blog.com>



Présentation du dernier prix des lectures buissonnières



Noël à la bibliothèque – animations pour les enfants

Après le succès du raconté-tapis « Le loup et la mésange » de l'an dernier, les bibliothécaires jeunesse de La Crèche proposent une nouvelle animation pour les enfants : **le kamishibai**, petit théâtre japonais dans lequel les narrateurs glissent des images



en racontant une histoire.

Dans « Noël approche », une jolie petite souris découvre avec joie les délices de l'hiver. D'abord il y a eu la neige, et puis les lutins se sont installés en ville : il se prépare sans doute quelque chose de magique !

Quatre séances sont programmées :

- Samedi 3 décembre, à 10h
- Mercredi 7 décembre, à 17h
- Samedi 17 décembre, à 10h
- Mercredi 21 décembre, à 17h

Spectacle jeune public pour les enfants de 3 à 9 ans. Réservation obligatoire, **à partir du 15 novembre**, dans la limite des places disponibles.

Renseignements et réservations à la bibliothèque de La Crèche (05 49 05 36 09) ou de Saint-Maixent-l'Ecole (05 49 05 75 37)

P. Rivault

La Crèche et les jeunes

La commune de La Crèche met en place depuis plusieurs années une politique de soutien en direction des jeunes. Des tout petits avec la maison de la petite enfance, aux adolescents avec le Rapido et les jeunes adultes par la Bourse au permis de conduire, personne n'est oublié.



• Le Rapido

Situé à proximité du Centre de Loisirs de Champcornu, la salle du « Rapido » accueille un jeune public de 12 à 17 ans, du début juillet à la mi-août, avec, cette année une animatrice, Elisabeth Pellegeais. Elle a su magnifiquement

orchestrer les diverses activités, et être à l'écoute de chacun.

Dans des locaux repensés (rénovation, affichage, matériels à disposition), le jeune public a apprécié les activités proposées (billard, jeux de cartes et de société, wii, baby-foot ...) et aussi des jeux de ballon ainsi que les 4 sorties au karting, au laser-game et au bowling.

Pour la première fois depuis longtemps, ce sont les jeunes de 13 à 17 ans qui ont fréquenté le Foyer des Ados (Rapido) non plus à la carte mais de manière assidue. De plus nous avons noté une augmentation notable des effectifs (minimum 15 jeunes par jour et soirée) et de l'accroissement de la participation des jeunes aux animations variées.

Le bilan est en conséquence très positif.

Les rencontres avec les jeunes, une meilleure information par voie d'affichage, les qualités de l'animatrice (gentillesse, disponibilité, écoute mais aussi clarté des consignes, respect des biens et des personnes et fermeté acceptée), et ses compétences (sens de l'organisation, gestion rigoureuse), ont largement contribué à la réussite des animations.

Il ne reste plus qu'à souhaiter la pérennisation de ce dispositif pour l'année prochaine.

A. Val



• La bourse aux permis, saison 3

L'une des étapes pour entrer dans la vie active et professionnelle consiste à obtenir le permis de conduire. Par ailleurs, son obtention contribue à la lutte contre l'insécurité routière qui demeure encore la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

Dès 2009, la ville de La Crèche décide de mettre en place six bourses dont le montant attribué est au maximum 80% du plafond de 1000 euros.

Les bénéficiaires, dont les candidatures sont retenues par une commission, s'inscrivent auprès de l'une des deux auto-écoles créchoises (ECF et Chataigner) partenaires de cette opération.

En contrepartie de l'octroi d'une bourse, dans une démarche citoyenne et solidaire chargée de symbole, les boursiers s'engagent à mener une activité humanitaire ou sociale au sein de la commune sur la base de 55h.

Quel bilan peut-on faire en cet automne 2011?

Pour la première année, sur les 6 boursiers, 3 ont obtenu le code, 1 le permis.

Pour la deuxième année, sur les 3 boursiers, 2 ont obtenu le code, 1 va passer le permis.

C'est donc un bilan globalement satisfaisant.

- Première remarque : la participation des jeunes

Aux épreuves du permis, les jeunes se montrent majoritairement assidus et appliqués. Le délai d'obtention du code pourrait sembler un peu long, mais il est important de noter que l'ensemble des boursiers ont des activités scolaires ou professionnelles (stages) et sont souvent hors de la commune.

Par ailleurs les responsables des auto-écoles remarquent avec satisfaction leur bonne volonté.

- Seconde remarque importante : l'implication des jeunes

Très rapidement les boursiers ont pris contact auprès des services de la mairie pour tenir leur engagement, les uns auprès des services de la jeunesse, d'autres auprès de la voirie, d'autres encore auprès des services de la petite enfance. Pour chacun d'entre eux, les heures données ne sont pas vécues comme une contrainte mais comme un geste de citoyenneté et de solidarité. En outre, leur participation dans les services a été pour beaucoup l'occasion de percevoir le monde du travail.

Leur engagement a été de qualité tout au long des jours passés avec les personnels de la mairie.

Cette initiative, une des premières sur le territoire national, sera reconduite en direction des jeunes les plus fragilisés de notre commune. Début 2012, pour la « saison 4 » une information municipale précisera les modalités d'inscription pour l'octroi de six nouvelles bourses au permis de conduire.

A. Val



• Ribambelle

Rentrée sous le soleil à Ribambelle...

22 août, alors que les « grands » reviennent passer quelques jours à la crèche avant de nous quitter pour l'école, les nouveaux font leur première rentrée à Ribambelle.

Sieste sous les arbres pour les grands et découverte de leur nouvel environnement pour les plus jeunes sont au programme.

La réunion de rentrée est venue clore cette grande étape le 5 octobre, avec un moment convivial partagé entre familles et personnel du multi accueil en fin de journée. Une trentaine de familles



a répondu à l'appel pour échanger sur l'accueil de leurs jeunes enfants par les professionnelles.

La nouvelle année peut commencer, nous démarrons en novembre les « passerelles » avec l'école maternelle, les séances de lecture avec la bibliothèque intercommunale et l'association lire et faire lire.

E. Le Ny



• Spectacle jeune public

Comme l'an passé, pour que les vacances de Toussaint commencent bien, la municipalité a proposé un spectacle jeune public très divertissant où, devenus comédiens d'un jour, enfants, papas et mamans se sont retrouvés sur la scène, en compagnie de Barberousse. Un bon moment à renouveler.

A. Marchais



Travaux

Voirie



RD611 Tranche 2

Rappelez-vous la RD 611 avant la 2^{ème} tranche des travaux. Quelques semaines après la fin des travaux de consolidation du talus de la Basse Crèche, financés par le Conseil Général, le Syndicat des Eaux du Lambon intervenait, avenue de Paris, pour remplacer la canalisation sous les trottoirs de la 2^{ème} tranche, du chemin des Verdillons à la rue du Pairé/route de Mougou. En août les terrassements pour la réfection des trottoirs débutaient côté N° impair ; début octobre le chantier s'est déplacé côté N° pair. Les finitions sont prévues pour le début novembre et les plantations avant le 1^{er} décembre.

Respecter la « loi handicap ». Ce n'est pas toujours très facile d'autant que l'Etat (DDE) n'a pas hésité à supprimer plusieurs couches d'enrobé afin de remettre en état la bande de roulement : le « grignotage » n'existait pas encore !... Désormais nous devons composer avec de nombreux accès aux propriétés en dessous du niveau de la route, et les dévers ne doivent excéder 2% !



- Chemin de la bicêtre – côté route de François : près de 100 mètres de voirie remise en état avec traitement des eaux pluviales par caniveau central.

- Réalisation d'emplois partiels : cette année nous avons privilégié le sud de la commune. En 2010, nous avons porté l'effort sur la partie nord.

Ces actions ponctuelles évitent une dégradation trop importante de la voirie. Un matériel mieux adapté a permis quelques interventions sur des voies plus étroites. A l'avenir, nous demanderons l'utilisation du jet manuel pour de meilleures finitions dans les « recoins ».

P.Robin

Divers travaux de voirie prévus au budget voté pour 2011 ont été réalisés au cours du 3^{ème} trimestre :



- Route de la Mothe à Chavagné - cheminement piéton : 225 mètres supplémentaires de cheminement piéton.
- Rue du Temple à Miseré – cheminement piéton : quelques 70 mètres supplémentaires de cheminement piéton.
- Chemin piéton Stade de Champcornu/Maison des Associations : amélioration d'une liaison piétonne, du Skate Park au chemin menant vers la passerelle de la Sèvre.
- Deux points lumineux supplémentaires inscrits au Budget 2011 pour assurer la continuité de l'éclairage sur le cheminement piéton/vélo, impasse de la Sèvre-Stade de Champcornu-Passerelle et Bourg.

- Parking de la gare : en attendant l'acquisition du bâtiment de la gare, le parking a été remis en état, quelques 90 m² recouverts d'un bicouche pré gravillonné.

- Route de Tressauve : reprofilage de la voirie et mise en œuvre d'un bicouche gravillonné.



Route de Tressauve



Parking de la gare

Murs et patrimoine

Dans sa politique de préservation des murs en pierres sèches, la commune porte ses efforts en deux domaines :



Travail des employés communaux



Mur privé refait à l'ancienne

- la **sauvegarde** des murs anciens propriétés de la commune (entretien et remontage)
- l'**encouragement** des particuliers au remontage des murs en pierre de pays.

Pour ce faire, nous vous rappelons que la commune verse à tous les Créchois qui en font la demande, une participation financière forfaitaire au m² de murs en pierre de pays remontés dans les conditions prévues au règlement municipal qui vous est remis lors de votre déclaration en mairie.

Cette participation est versée lorsque le mur a l'apparence, côté voie publique, d'un mur en pierres de pays. Le côté propriété privée n'est pas subventionné.

Cette participation fixée à 30 euros par m² en 2011 est versée sans justificatif, ces travaux peuvent donc être exécutés par le propriétaire.

Attention, le surhaussement et/ou l'extension d'un mur existant, la construction d'un nouveau mur, le remplacement d'une clôture construite en matériaux divers ne sont pas concernés par cette aide.

C. Charron - A. Marchais

Bâtiments : De la construction de la salle de Boisragon

Après la réunion d'information des enseignants et représentants des parents d'élèves sur le fonctionnement de l'école Charles Trenet pendant les travaux, les conditions climatiques favorables ont permis à cette future salle de sortir rapidement de terre : décapage de la terre et le creusement des fondations, fin mars, pose de la première pierre à la mi avril, couverture du bâtiment début juin. Au cours des vacances d'été, les travaux de second œuvre sont menés « tambour battant », ce qui nous a permis d'ouvrir cette salle au périscolaire le 6 octobre.

Octobre a vu l'arrivée de jardiniers pour la préparation des espaces verts. Il ne reste plus qu'à installer tables et chaises, pour qu'elle devienne opérationnelle.

Ainsi, c'est moins d'un an après le premier coup de pioche que cette jolie salle de quartier construite dans un temps record ouvrira ses portes au public, en janvier 2012.

Parents et enseignants de Boisragon disposent maintenant d'une belle salle d'accueil périscolaire, de classes et d'une cour rénovées pour accueillir les enfants dans d'excellentes conditions, et bientôt, à leur tour, les habitants de Boisragon vont disposer d'une jolie salle de quartier dont il faudra prendre soin.

Parallèlement, il ne faut pas oublier les travaux de rénovation des classes et de la cour. Dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques, les travaux ont porté sur trois axes d'intervention : amélioration de l'isolation des plafonds, remplacement de fenêtres et mise en place d'une régulation du chauffage.

Histoire en images au fil des mois



Notre Dame des neiges : ses vitraux

Certains vitraux endommagés, d'autres très fragilisés, les travaux de réparation étaient devenus urgents.

La restauration des vitraux du chœur et des transepts est terminée, ou en passe de l'être, l'entreprise l'« Art du Vitrail », retenue à l'appel d'offre, a fait du bon travail. A vous de juger du résultat.

Autres travaux : actuellement les vieux chauffages au gaz en fin de vie sont en cours de remplacement. La réfection de l'électricité est programmée pour l'année prochaine.

Ce sont de lourds investissements pour le budget communal, mais il en va de la sauvegarde de notre patrimoine culturel et du confort des usagers.



Les Rives de Sèvre : il y fait bon vivre

Il se passe toujours quelque chose aux Rives de Sèvre, de bons moments de plaisir et de convivialité

Toutes les forces actives de la maison de retraite, du personnel soignant aux animatrices, s'accordent pour apporter un grand nombre d'animations, le vrai remède contre l'ennui.



Ainsi, les résidents de l'unité protégée d'Arc en ciel, sont allés en forêt de l'Hermitain ramasser des champignons, des feuilles aux couleurs d'automne destinées à confectionner un panneau, avec pour

but, le repère temporel.

Toujours avec cette unité protégée, il a été réalisé un spectacle à finalité artistique, rendu possible par le travail de l'atelier de Musicothérapie de tous les jeudis matins. En effet, le bénéfice et le mieux être acquis lors des séances ainsi que le succès manifeste auprès des spectateurs - résidents de l'EHPAD-

incitent à reconduire cette démarche de soin et d'animation, l'année prochaine. Cette « glace party » animée de chants entrecoupés et/ou accompagnés de musique, de rythmes a permis à chaque résident de contenter ses papilles : glaces au café, chocolat, grand-marnier, vanille, fraise, avec chantilly et coulis de chocolat ou de fruits rouges... Quel plaisir gourmand !



La gaité était au rendez-vous du pique-nique guinguette organisé avec quinze autres établissements, dans la salle des fêtes de Villiers en plaine. Moment privilégié où chacun peut retrouver un ami, un proche, parti dans une autre maison de retraite. Alors on mange, on chante, on danse et on rit.

Le 11 octobre, un repas à thème sur le marais poitevin fut un moment fort agréable : le repas amélioré

a été apprécié de tous, le panier garni pour le quizz a été gagné par Mme Couthouis (nombreux étaient les participants) et l'animation de l'après-midi en a ému plus d'un. Oui, les parodies et les histoires en patois agrémentées de musique de M. Paul FOUQUET ont rappelé les souvenirs d'antan. Quel artiste ! Les résidents en redemandent...

Et d'autres animations encore comme les rencontres intergénérationnelles, et la semaine du goût avec les enfants de Tom Pouce.

Propos recueillis auprès des animatrices



Une belle Journée

Les résidents de la Maison de Retraite ont eu la grande joie de rencontrer les familles et le public extérieur lors de la journée portes ouvertes du 10 septembre dernier, organisée par l'association les Amis des Fauvettes, en collaboration avec les personnels de l'établissement, la Municipalité de la Crèche et le Crédit Mutuel.

Les visiteurs ont pu découvrir un lieu de vie animé et chaleureux.

Le spectacle de danses country et tahitiennes, les différents stands et expositions (travaux de couture, cartonnage, tombola, dégustation de gâteaux...) animés par les bénévoles des Amis des Fauvettes ont connu un beau succès.

Merci à toutes les personnes qui ont participé activement à cette journée et ont contribué à sa réussite.

Au cours de l'été, en juillet, nous avons organisé un tournoi de pétanque, doté de lots et avec, pour l'équipe gagnante, la remise du trophée. En août, le loto a connu un très vif succès avec 45 participants. A la rentrée, le film « Microcosmos » a enchanté tout le monde, nous incitant à renouveler cette animation.

G. Pairault



La réserve en visite à la Touche Poupard



Le barrage de la Touche Poupard, c'est 12 millions de m³ d'eau, ceci lui vaut le classement de « Grand Barrage » avec mise en place d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention) où sont consignées toutes les actions préventives et curatives pour le suivi et l'entretien du barrage. Ce n'est pas qu'un mur de béton mais bien une installation stratégique stockant et gérant la distribution de l'eau pour la régulation des niveaux d'eaux du Chambon et de la Sèvre Niortaise, pour compenser l'irrigation et couvrir les besoins humains.

Installation qui n'est pas sans risques, d'où l'idée de la faire visiter aux membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Un après-midi très instructif et enrichissant.

P. Robin

A la Mairie : un nouveau visage



Stécy Joré

Né le 16 décembre 1976 à Cognac, Stécy Joré fait sa scolarité primaire et collège à Tonnay Boutone puis en Lycée professionnel à La Rochelle. Parallèlement, il prépare et obtient le BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur), puis le BAFD (Brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur). En période estivale, il met en application lors de séjours « colonies de vacances » ses compétences d'animateur et de directeur adjoint, dans

plusieurs centres.

Son entrée dans la vie professionnelle à partir de 1996 se fait au Centre socio-culturel de Saint Jean d'Angely puis en IMP (Institut médico-psychothérapeutique).

De 1998 à 2002, il devient animateur de quartier à La Rochelle.

En 2002, départ vers la Haute Savoie, pour un poste d'adjoint délégué sur un pôle éducatif.

Marié, père de 2 enfants, il désire revenir dans sa région natale et postule au poste de responsable école-jeunesse-culture.

Entré en fonction à La Crèche, le 1^{er} septembre 2011, il coordonne les missions péri-scolaires. Les tâches qui lui sont également confiées sont la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes, l'étude de faisabilité d'un comité de Jumelage, la préparation des dossiers nécessaires à la numérisation de la salle de cinéma H.G.Clouzot. Il est aussi associé à l'élaboration de la programmation culturelle.

Sa connaissance du monde associatif - il a été président d'une association en direction de l'enfance et de la jeunesse à Nangy - peut être un facteur ressource pour de nombreux projets « inter-associations ».

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'il trouvera plaisir et enrichissement dans ce nouveau poste, au sein de notre collectivité.

A. Marchais

La vie des associations : Paroles de parents

Un petit groupe de parents, qui s'organise et se retrouve pour échanger de novembre 2011 à avril 2012 :

L'association de parents fonctionne sur la Crèche depuis 2004 et propose à ses membres un appui à leur rôle de parents, par l'échange sur nos situations vécues, des apports d'intervenants qualifiés. Elle permet la participation des parents isolés et des couples en organisant le baby sitting des plus petits pendant les séances du samedi après-midi (4 à 5 de novembre à mars).

1er acte : L., mère de 2 enfants, (énervée, cris, les bras au ciel) « est ce qu'il y a une vie pour les parents avant que les enfants soient couchés »...

2ème acte : un groupe de parents, en couple ou pas, élevant un, plusieurs enfants, seul ou à deux, un après-midi d'hiver, un intervenant, spécialiste de la relation entre parents et enfants, une salle de la Crèche (79), thé, café, gâteaux amenés par les participants. Tour de table, questions qui fusent, témoignages qui s'enchaînent.

3ème acte : pour ceux qui le souhaitent, repas en commun le soir, pour continuer d'échanger, en se délectant des plats préparés par chacun et mis en commun.

Et vous, comment faites-vous ? pour :

- Faire coucher Anne, 4 ans... - Faire respecter un contrat passé avec Fabrice... - Etre à l'écoute de Fanny, de toutes ses envies, mais sans forcément y céder...

Pour en savoir plus, contacts : Présidente de l'association, Laurence Rouher (La Crèche), **05 49 04 31 81**

Les festivités de l'été



• Le 14 juillet

Enfin un 14 juillet sous le soleil ! Du nouveau cette année, avec un magnifique chapiteau et une nouvelle disposition. Chacun a retrouvé l'apéritif musical et l'animation du pique-nique : musique, chants et pesée de la bourriche, bravo au groupe de créchois qui a su donner le poids exact, au gramme près ! Chaque participant a également reçu un porte-clés républicain, millésime 2011.

Quel enchantement, ce groupe de jeunes des Rife. Nous recevions La Biélorussie et son folklore. Un régal : grâce, élégance, virtuosité nous a fait oublier la technique et tout le travail qui ont permis cette exhibition de très grande qualité. « La valeur n'attend pas le nombre des années », adage vérifié une fois de plus.

Sous le soleil, chacun ensuite est allé se distraire : concours de pétanque, tir à la carabine, pêche à la ligne, chamboule-tout, et l'incontournable bain de mousse pour les plus grands et le manège pour les plus petits. Surtout, n'oublions pas la barbe à papa et son goût de fraise ! Comme chaque année, toutes ces distractions ont été offertes par la municipalité.

Après le repas du soir, il y avait foule au stand des lampions et flambeaux. La balade bien orchestrée et sécurisée a apporté aux ruelles proches du stade une atmosphère de fête, grâce à toutes ces lucioles d'un soir.

Enfin le grand moment est arrivé, Mozart était là pour accompagner magistralement le feu d'artifice tant attendu. Beaucoup de spectateurs sont restés danser, attirés par l'orchestre Crysos.

Merci Monsieur Soleil pour cette belle journée d'été.

A. Marchais



• Les Eurochestreries

Une année sur deux, nous recevons de jeunes musiciens dans le cadre des Eurochestreries. Après avoir reçu deux orchestres symphoniques, nous avons eu le plaisir d'écouter un chœur venu de Kiev. Agés de 7 à 18 ans, ces jeunes nous ont, dans une première partie, interprété des œuvres du répertoire classique. En seconde partie, vêtus de leur costume traditionnel, ils ont interprété des chants de leur folklore. Une excellente soirée qui a enchanté le public venu très nombreux.

La prochaine édition ne sera qu'en 2013.

A. Marchais



• Journée du patrimoine

Foule en ce jour de septembre, pour aller à la découverte de Boisragon. Le guide, amoureux de son village a su mettre en valeur les richesses architecturales méconnues, des façades, des encadrements et portes de maisons des 15^{ème} et 17^{ème} siècles. Ce fut aussi une vraie découverte, ce château seigneurial des Chevalleau de Boisragon, famille noble poitevine. Aujourd'hui malgré sa division en plusieurs propriétés, il reste un ensemble intéressant.

Le petit patrimoine n'a pas été oublié, notamment « La bugeaille » et la petite bibliothèque.

Une journée riche d'enseignements, sous un ciel qui n'est resté que menaçant.

A. Marchais



• Contes en chemins

Pour la première fois depuis 6 ans que La Crèche accueille Contes en Chemins, il a fallu abandonner l'espoir d'une représentation dans un cadre de verdure. Pourtant, tout était prêt, au Château de Miséré, dont M. et M^{me} Vanuxem nous avaient si aimablement ouvert les portes. C'est donc à la salle Clouzot, bien au sec, que nous avons pris le chemin du Canada.

La magie a tout de même opéré. Robert Seven Crows nous a emportés, de sa belle voix chaude, dans le pays des légendes indiennes. Nous avons redécouvert une façon de faire ancestrale : la transmission par la parole. Une tradition qui vient de la nuit des temps, seul moyen (puisque les indiens n'écrivaient pas) de transmettre aux enfants et petits enfants l'histoire d'un peuple riche d'enseignements.

C'est en s'accompagnant d'instruments faits de peaux et d'os, de chansons aux refrains faciles à retenir, que nous avons tous pu reprendre en chœur, qu'il nous a conté des histoires de grand-mère, d'enfants débrouillards, d'animaux qui parlent...

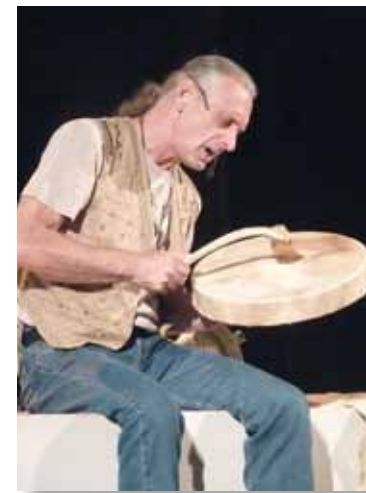
Un moment unique, un voyage extraordinaire, hors du temps

qui nous a fait prendre conscience que de l'autre côté de l'océan, il y vit un peuple à nul autre pareil. Un peuple qui souffre d'être oublié et qui doit trouver une petite place dans nos mémoires.

Bob et Joan sa compagne, ont répondu bien volontiers aux questions qui leur ont été posées, avec l'extrême gentillesse qui caractérise les québécois. Avant de partir, ils ont promis

«de revenir chez nous zantes dans zun temps». Alors, nous l'espérons...

C. Rossard



• Chantier international

C'est la 6^{ème} année consécutive que La Crèche accueille « son » Chantier International de Jeunes.

Toujours aussi motivés, bien que moins nombreux que d'habitude, ils ont su mener à bien le démontage et remontage des murs en pierres sèches, de la grande venelle de Chavagné. Cette petite galerie d'images reflète l'ambiance, la joie du partage autour d'un repas, et le magnifique travail réalisé sous les conseils de Dominique et David, nos spécialistes en ce domaine.

Merci à tous ceux qui sont venus les voir, venus partager le travail et le repas international.

Ce fut un plaisir de les côtoyer, de connaître leur cursus, de penser que ce sont tous « des Jeunes de Bonne Volonté ».

A. Marchais



La Crèche au fil de l'eau - N° 28 - Novembre 2011

Composition : A. MARCHAIS, O. PROUST - Conception et impression : Imprimerie BOUCHET Prim'Atlantic, Saint-Maixent - Numéro imprimé à 2 520 exemplaires sur papier PEFC
Dépôt légal n° 1185 : Novembre 2011 - Responsable de la publication C. BUSSEROLLE

